



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

***Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique : à la croisée des regards / Jacinthe Mazzocchetti (dir.)
éd. Academia-l'Harmattan, 2014
cote : 60.049***

Vingt et un chercheurs, anthropologues, historiens, sociologues, démographes, ont contribué à cet ouvrage collectif. La majorité d'entre eux appartient au monde universitaire belge.

Une brève précision quant au titre : l'ouvrage ne traite pas des « migrations subsahariennes » mais de l'immigration en Belgique, d'Africains subsahariens, pour l'essentiel venus du Congo. La deuxième partie de ce titre, « condition noire en Belgique », précise que l'on va traiter non seulement du phénomène migratoire mais encore de ses conséquences spécifiques quant aux conditions sociales et économiques dans lesquelles les migrants vont créer une « communauté » spécifique ou vont s'insérer dans le milieu ambiant. Et, bien entendu, de la façon dont ils sont perçus par la ou les populations d'accueil.

Contrairement à bien des ouvrages collectifs où, seules ou presque, l'introduction et la conclusion permettent d'obtenir un fil directeur, les autres contributions relevant de monographies plus ou moins dispersées, celui-ci prétend à une certaine cohérence, voire au maximum possible d'exhaustivité du sujet traité : de l'histoire de l'immigration en Belgique d'Africains, depuis l'avant-conquête coloniale jusqu'à nos jours ; de son importance par rapport à une immigration plus large en Europe ; des conditions faites aux immigrés selon la période concernée, principalement sous la colonisation et après ; des caractéristiques socio-économiques de l'insertion, ainsi que du rapport maintenu avec l'Afrique, plus spécialement le Congo ; des conflits ou difficultés intergénérationnels au sein de familles dont les plus âgés sont venus du Congo et les plus jeunes sont nés et ont été scolarisés en Belgique ; des parcours d'intégration, professionnels, culturels, sociaux, politiques.

La directrice de l'ouvrage assure non seulement, comme il est habituel, l'introduction générale qui fixe objectifs et règles du jeu, mais également l'introduction de chacune de ses cinq grandes parties, à vocation thématique. Chacune de ces introductions est accompagnée d'une bibliographie plus ou moins abondante. Dont la caractéristique est d'ouvrir de larges horizons, au-delà des spécificités de l'immigration en Belgique. Celles-ci sont traitées, et abondamment, par chacun des contributeurs, dans la bibliographie qu'ils proposent au lecteur à la fin de leurs chapitres.

Les cinq grandes parties traitent successivement des thématiques qui suivent.



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

I - De l'état des lieux, à base pour l'essentiel de l'histoire de longue durée, depuis le XV^e siècle et les trois siècles suivants, puis dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle jusqu'au début du XXI^e.

S'il n'existe pas d'étude sérieuse sur la présence d'Africains, depuis la Renaissance, dans ce qui deviendra plus tard la Belgique, on note, au fil des décennies voire de deux ou trois siècles, on en voit apparaître ici et là, soit à travers les registres de baptême, soit à l'occasion d'affranchissements. Et à travers des personnages du folklore, tels au XVI^e siècle « l'Éthiopien » danseur du carnaval de Bruges. Ou encore, un peu plus tard, comme figurants dans des toiles flamandes. Somme toute, comme dans d'autres pays à la même époque, quelques exceptions liées à des aventures individuelles et plus précisément à l'esclavage et à la traite (pour l'essentiel, des serviteurs, affranchis ou non). On sait le rôle du port d'Anvers dans le commerce transatlantique et triangulaire.

Comme on peut s'y attendre, donc, pratiquement pas d'immigration en nombre d'Afrique subsaharienne, même si elle ne passe pas entièrement inaperçue, comme on vient de le voir.

Les choses ne changent guère plus récemment, d'abord avec le Congo de Léopold puis, à partir de 1908, le Congo devenu belge. Les Congolais restent des étrangers jusqu'en 1908 et à quelques rares exceptions près ne sont pas autorisés à se rendre en Belgique. Comme ailleurs en Europe, les expositions universelles en Belgique connaissent leurs stands folkloriques « d'indigènes » exotiques.

Par la suite et pendant toute la période coloniale, c'est délibérément que sont maintenues de sévères restrictions à des venues d'Africains, fussent-elles de courte durée. La Belgique n'a jamais prétendu à des politiques d'assimilation ni même d'intégration, les Congolais étaient des sujets et n'avaient aucune vocation, on y veillait, à prétendre à quelque forme de citoyenneté belge. À partir du début des années 1950, quelques voyages organisés de jeunes scolaires ont lieu.

Tout au long de la période coloniale, l'immigration d'un faible nombre d'individus se limite aux seuls hommes, la plupart étant des transfuges des navires sur lesquels ils avaient rapidement remplacé, à coût significativement plus faible, une main d'œuvre européenne. On les retrouvera sur les marchés, dans quelques usines. On notera cependant, face à une politique clairement ségrégationniste au Congo comme en Belgique, quelques essais d'encadrement et d'assistance, notamment de la part de structures à base confessionnelle. On verra même apparaître, dans les années 1930, une ou deux associations de Congolais, de quelques dizaines de membres, dont l'une, l'Union congolaise, constitue le premier foyer de critique de la politique coloniale belge, voire d'ébauche de revendications nationalistes.

Mais la formation de véritables courants d'immigration africaine, essentiellement congolaise, et des spécificités sociales, culturelles, économiques d'une communauté particulière ne se produit qu'à partir de 1960 et surtout des années 1980. Au départ, ils concernent d'abord des étudiants en formation (ils représentent encore, dans les années 1990, plus de 40% des migrants), puis rapidement des exilés politiques, enfin des immigrants « économiques ».

Les contributeurs à cet « état des lieux » reconnaissent avoir concentré leur attention sur l'immigration d'origine congolaise. Ils admettent aussi que les recherches relatives à cette



Académie des sciences d'outre-mer

immigration ont commencé tardivement, vers la fin du siècle dernier, ceci expliquant une certaine insuffisance des connaissances sur la longue durée. Enfin, ils s'efforcent de rappeler dans quel contexte plus général, au niveau européen et international, se situe l'immigration subsaharienne en Belgique.

Cependant, sur base évaluative, cette immigration venue d'Afrique subsaharienne ne représente encore aujourd'hui qu'une part minoritaire de l'ensemble des populations immigrées en Belgique. Selon la façon de compter (migrants proprement dits ou migrants et les populations issues de migrants anciens), on reste au niveau de 10 % de l'ensemble des populations immigrées et de 1 % par rapport à la population totale du pays. Mais ces proportions ont connu récemment une certaine croissance. Dans cet ensemble, la part des migrants congolais ou descendants de migrants d'origine congolaise représentent, vers 2006, environ 40 %.

II – Le décor historique étant ainsi posé, une deuxième partie, « Focus sur l'immigration congolaise » traite de ses caractéristiques récentes et actuelles de ces 40 %. On y trouvera une description des catégories de personnes et familiales, une analyse des rapports conservés avec le pays d'origine (fréquences des allers-retours, des envois d'argent etc.). Cette analyse relève d'un programme international en cours, le « MAFE », « Migrations entre l'Afrique et l'Europe », l'un des contributeurs au présent ouvrage, démographe, en ayant déjà codirigé un précédent (« Migrations africaines : le codéveloppement en question – Essai de démographie politique ») dont il a été rendu compte ici en fin 2014.

Après avoir défini méthodes et instruments de mesure utilisés, les contributeurs traitent des liens maintenus avec les trois pays d'origine (Congo, Burundi, Rwanda), des profils des migrants, des tensions intergénérationnelles, des conditions d'accueil et d'accès au marché du travail. On notera que, loin de représenter une catégorie sociale, socio-professionnelle, culturelle homogène, à partir de migrants initiaux partagés entre diplômés de bon niveau ou travailleurs peu qualifiés, les générations suivantes connaissent soit une ascension sociale et professionnelle, soit et paradoxalement, une déqualification. De même, les liens avec le pays d'origine sont de nature différente selon que l'on a à faire avec des immigrants relativement récents ou à des descendants d'immigrants.

III – La troisième partie réélargit le champ de l'enquête en s'intéressant à une autre catégorie de migrants, les Nigériens. De l'ordre de moins de 2000 dans la première décennie du présent siècle, dont moins de 300 ont été naturalisés, ils se trouvent en majorité en pays flamand et sont relativement spécialisés dans le commerce euro-africain. Le Nigéria est lui-même un pays qui accueille des immigrants en nombre mais qui est également source d'émigration. Les raisons qui conduisent le très faible effectif de Nigériens à s'installer en Belgique sont de même nature que celles d'autres Africains (regroupement familial, recherche d'une vie meilleure, demandes d'asile...) mais l'on constate une certaine spécialisation dans le commerce, notamment des véhicules d'occasion exportés en Afrique.

Ces immigrants, issus pour l'essentiel du sud Nigéria, connaissent des difficultés d'ordre linguistique, administratif (régularisation de séjour). Mais ils recherchent volontiers l'intégration dans la citoyenneté belge.

IV – L'ouvrage s'intéresse, dans une quatrième partie, aux mouvements pentecôtistes et à l'évolution des familles. Et, dans la cinquième et dernière partie, à l'implication



Académie des sciences d'outre-mer

associative et politique, avec leurs particularités, à travers des associations d'inspiration religieuse, voire panafricaine.

Il est clair que de par sa nature, cet ouvrage ne peut traiter de l'exhaustivité d'un phénomène dont on aura compris la complexité. Il n'intéressera peut-être pas un lecteur « généraliste » mais il le devrait. En effet, passé le caractère parfois aride des différentes contributions, en raison de la « loi du genre » (commentaires des sources statistiques, justifications méthodologiques...), il soulève des questions qui ne peuvent laisser indifférent le lecteur « honnête homme », désireux de ne pas passer à côté de vrais problèmes de fond et d'actualité.

Cette monographie résumant des recherches de spécialistes de sciences humaines rappelle tout d'abord qu'un tel sujet, celui de la nature et des conditions de l'immigration, ne peut être traité à partir d'idées simplistes, voire de slogans, tels qu'on les entend souvent.

Tout d'abord, peut-on exiger de la part des immigrants et de leurs descendants l'oubli de leurs origines au profit d'une « intégration » ? Laquelle, et selon quel modèle de base ? N'y-a-t-il pas dans les sociétés d'accueil des diversités significatives, sociales, économiques, culturelles, religieuses ? L'un des contributeurs parle de la prise en compte de « l'ethnicité ». Si l'on veut comprendre les problèmes propres à certaines catégories de la population d'un pays, ne faut-il pas se donner les moyens de les étudier. De ce point de vue, l'ouvrage démontre bien qu'une certaine frilosité à l'égard des particularités, telle qu'elle est le fait en France, au motif qu'il y aurait un modèle de référence auquel chacun est tenu de se conformer, revient à se priver d'éléments essentiels de compréhension et de diagnostic. La « condition noire », deuxième partie du titre, existe aux yeux de la population d'accueil et des intéressés. Il convient de savoir et surtout de comprendre si elle est, aux yeux des uns et de l'autre, dévalorisante. Si oui, pourquoi et quels remèdes, selon quelle médecine ?

On n'apportera pas ici de réponse à des questions aussi cruciales. Plus modestement, on recommandera la lecture, même aride dans certains de ses aspects, de l'ouvrage ici traité. Le lecteur y trouvera matière à ses réflexions sur l'un des sujets de société les plus importants de notre temps.

Jean Nemo